



*Quoi de neuf
à Uzein ?*

Votre Mairie est ouverte :

de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;

de 13h30 à 18h les mardi et jeudi

Le maire reçoit sur rendez-vous :

Tél. 05 59 33 19 84

courriel: mairie.uzein@wanadoo.fr

Site internet : uzein.fr

MAI 2019

Le mot du maire

Les beaux jours sont là, deux ans déjà que le sinistre du restaurant scolaire a eu lieu. La vision du bâtiment calciné devrait être enfin classée dans les images d'archives au cours de l'été. Prévu à la fin du premier trimestre, les ruines et cendres devraient être retirées après le feu vert de l'expert judiciaire. La procédure judiciaire suit son cours lentement, normalement. Aidés du service urbanisme de l'APGL (agence publique de gestion locale), les élus poursuivent le projet de reconstruction depuis quelques mois afin de ne pas perdre de temps lorsque l'indemnisation sera perçue ...

Les beaux jours sont là, les vacances estivales se préparent, l'avenir de notre centre de loisirs se fera désormais avec 3 communes : nos voisins de Momas et Caubios, n'ayant pas attendu une éventuelle solution à 5, ont trouvé de leur côté une alternative qui, espérons, va satisfaire les familles et enfants de leur commune. Pour Beyrie, Bougarber et Uzein, la solution est proche afin de garantir leur engagement intercommunautaire et d'affirmer leur politique locale de la jeunesse et de services au public.

Les beaux jours sont là, cette période est aussi propice à envisager des projets, peut être l'acquisition d'un terrain à Uzein d'environ 500 m² courant fin d'année ou début 2020. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie. Les beaux jours permettront à tous et toutes de profiter de douces soirées riches et variées, des séances de bricolage et de jardinage au cours desquelles chacun de nous respectera les règles de bonne conduite vis à vis du voisinage. Les beaux jours sont là, n'oublions pas d'être heureux.

Eric CASTET

Séance du conseil municipal du 21 mai 2019

Tous les points, votés à l'unanimité, sont détaillés sur le site de la commune dans l'article « Bulletin Municipal de mai 2019 »

1 Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : avis sur le projet arrêté en Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Suite à la délibération du conseil communautaire en date du 16 mars 2017 ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) et défini les modalités de la concertation, le projet a été élaboré en coconstruction avec les 31 communes, avec la participation des citoyens et des acteurs du territoire et en relation avec notamment l'État, le Syndicat mixte du Grand Pau, la Chambre d'Agriculture.

A l'issue de la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal (PADDi), conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, le conseil municipal de la commune d'UZEIN, comme celui de l'ensemble des communes membres de la CAPBP, a tenu un débat sur les orientations générales de ce document, formalisé par le procès-verbal du débat du conseil municipal du 05 Mars 2018. Le conseil communautaire a également tenu un débat sur les orientations du PADDi tenant compte des observations des communes lors de sa séance du 31 mai 2018.

S'en est suivie la phase d'écriture de l'ensemble des pièces réglementaires, aboutissant à la constitution du projet de PLUi. Celui-ci a été arrêté par le conseil communautaire lors de sa séance du 28 mars 2019. [...]

La présente délibération vise à formaliser les observations qu'émet la commune sur le projet de PLUi arrêté et à exprimer un avis sur ce projet.

Dans ce cadre, la commune d'UZEIN considère que les orientations et outils proposés dans le projet de PLUi arrêté sont adaptés au développement de son territoire.

2 Révision du Plan de Déplacements Urbains : avis sur le projet arrêté par Pau Béarn Pyrénées Mobilités :

Le plan de déplacements urbains détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial du Syndicat Mixte des Transports Urbains Pau Béarn Pyrénées Mobilité.

La démarche de révision du Plan de Déplacements Urbains a été lancée par délibération du SMTU le 18

octobre 2010 pour initier un PDU de deuxième génération après celui approuvé par la Communauté d'Agglomération en 2004. Le projet de plan de déplacements urbains a été arrêté lors du comité syndical de Pau Béarn Pyrénées Mobilités le 05 Mars 2019, et est désormais transmis au Conseil Municipal pour avis.

Attendu que : - Le projet de PDU n'établit pas dans son réseau de transports collectifs de desserte du centre bourg de la commune d'UZEIN, alors que la saturation du réseau routier (Route de Bordeaux) est croissante aux heures de pointe, et que la demande des usagers Uzinois en matière de transports collectifs est également croissante, notamment pour les salariés devant se rendre sur la Commune de Pau (difficultés de stationnement en centre-ville),

- La Mairie d'UZEIN, en raison de ses effectifs, sera assujettie dès le 1^{er} Janvier 2020 à la contribution « versement transport », contribution destinée à financer les transports en commun,

- De ce fait, certains objectifs du projet de PDU ne semblent pas atteints :

- * Mobilité pour tous les âges, les catégories sociales et les territoires : accessible, diversifiée, coordonnée,

- * Préservation de l'environnement et du cadre de vie, des ambiances urbaines invitant à l'appropriation de l'espace public, la participation locale à la préservation de l'environnement global,

- * Changement des comportements de mobilité, en complémentarité avec le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle.

Le Conseil Municipal de la commune d'UZEIN, après analyse du projet de plan de déplacements urbains, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, ÉMET un avis défavorable au projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté lors du Comité Syndical de Pau Béarn Pyrénées Mobilités le 05 Mars 2019.

3 Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : transfert de la compétence « construction et entretien d'un refuge animalier » :

Jusqu'en 2015, la SPA Béarn assurait sur le site de Morlaas Berlanne, 2 missions : la prise en charge des animaux errants (mission fourrière) et la prise en charge des animaux abandonnés (mission refuge).

Pour les animaux errants, suite à la fermeture de ce site pour des raisons d'insalubrité et de dangerosité et dans la mesure où il incombe aux maires d'assurer uniquement la prise en charge des animaux divagants (article L. 211-24 du Code rural), un contrat de prestation de service a été conclu et ce à l'échelle intercommunale, la mission étant transférée à la Communauté d'agglomération dès sa création.

En revanche, pour les animaux abandonnés, il n'existe plus de refuge sur notre territoire. Les refuges les plus proches sont situés sur TARBES (à 40 km) et SAINT PIERRE DU MONT (à 70 km dans les Landes). Certaines de ces structures sont vétustes et font face actuellement à des situations de surpopulation pour répondre à la demande. Il est donc à craindre à court, moyen terme des problématiques sanitaires telles que celles connues sur la structure de MORLAAS.

C'est pourquoi, il est proposé la reconstruction d'un refuge sur l'ancien site de la SPA BEARN sur une surface de 5 900 m² d'une capacité de 74 chiens et au moins 30 chats. Conformément à l'article L. 214-6 du Code rural, la gestion de cet établissement à but non lucratif sera confiée à une fondation ou une association de protection animale. Elle accueillera les animaux provenant de la fourrière à l'issue du délai légal de garde (8 jours) ou ceux donnés par leurs propriétaires. Coût estimé du projet : 1,5 M€.

Le portage de ce projet par la Communauté d'agglomération suppose au préalable que ses communes membres lui transfèrent une nouvelle compétence facultative qui lui permettrait, en complément de la fourrière, de réaliser le nouveau refuge.

Pour que le Préfet puisse prononcer le transfert de compétence par arrêté, le projet doit avoir recueilli l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification à la commune de la délibération du conseil communautaire, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le terrain appartenant à la Ville de Pau sur lequel serait installé le refuge étant déjà affecté à une telle activité, il sera gratuitement mis à disposition de la Communauté d'agglomération.

4 Décision Modificative n° 1 du Budget 2019:

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Art (chap) - Opération	Montant	Art (chap) - Opération	Montant
		021: Virement de la sect° Fonct	- 28 956.00
		1068 : Excédent de Fct capitalisés	28 956.00
TOTAL		TOTAL	0.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Art (chap) - Opération	Montant	Art (chap) - Opération	Montant
023: Virement à la sect° Inv	- 28 956.00	002: Excédent Fonctionnement	- 28 956.00
TOTAL	- 28 956.00	TOTAL	- 28 956.00

5 Occupation du domaine public : Cirques/spectacles pour enfants (hors fêtes locales) :

Par délibération du 29 Septembre 2004, les principes d'utilisation de la Place du Lanot par des cirques/spectacles pour enfants (hors fêtes locales) avaient été fixés comme suit :

- Occupation d'une durée inférieure à 48 heures : signature d'une convention d'occupation et gratuité,
- Occupation d'une durée supérieure à 48 heures : Signature d'une convention d'occupation, Autorisation limitée à 7 jours (journée d'installation et de départ comprises), Services communaux : eau, sanitaires, électricité, ordures ménagères : facturation de 15 €/jour.

Ces derniers mois, plusieurs cirques se sont installés d'un commun accord au Fronton à la place de la Place du Lanot, ce selon les mêmes conditions ci-dessus indiquées.

Le Conseil Municipal de la commune d'UZEIN, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME les conditions d'utilisation de la Place du Lanot telles que définies dans la délibération du 29 Septembre 2004 (exception faite de la tarification),

ÉTEND ces mêmes conditions d'utilisation à la Place du Fronton, avec ajout d'une spécificité : pas d'ancrage au sol,

FIXE la redevance d'occupation de la Place du Lanot et de la Place du Fronton à 15 €/jour d'occupation, et ce dès le 1^{er} jour d'occupation (annulation de la gratuité pendant 48 heures).

Informations Diverses

1 Nuisances aéroport : Depuis quelques années, une procédure de réclamation auprès de l'aéroport est possible via le site <http://www.pau.aeroport.fr/>

Dans l'onglet « votre aéroport », cliquez sur « Environnement », puis en bas de page cliquez sur le bandeau rouge « accéder à l'espace réclamation ». Choisir « L'aviation civile » ou « L'aviation militaire » et remplir le formulaire.

2 PLUi : Construire l'agglomération de demain

Après plus de deux ans de travail entre les élus, les habitants, les acteurs du territoire, le projet de Plan Local d'Urbanisme

intercommunal, a été arrêté en conseil communautaire le 28 mars dernier. Mais avant la mise en œuvre de ce nouveau et unique règlement pour toute l'agglomération en janvier 2020, ce projet doit être soumis à différents avis (services de l'Etat, habitants via l'enquête publique)



Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a pour vocation de donner le cadre du développement et de l'aménagement du territoire dans un souci de développement durable et fixe les dispositions réglementaires applicables à toute parcelle pour l'instruction du droit des sols. Il viendra remplacer les documents d'urbanisme.

Il fixera de manière commune les règles du jeu en matière d'urbanisme pour les 10-15 années à venir.

Le rôle de ce PLUi est de garantir une meilleure cohérence des politiques publiques via la planification du développement urbain sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il s'agit ainsi d'éviter l'étalement urbain et de faciliter le quotidien des habitants.

Aussi les 31 communes de l'agglomération se sont engagées dans la même dynamique pour un projet de développement urbain soucieux d'un équilibre entre le développement de logements, d'entreprises, d'équipements et la préservation de la qualité de vie.

Avant approbation définitive en décembre 2019, le projet de **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** doit être soumis à validation administrative. Voici le calendrier établi :

- **D'avril à début juillet 2019 : consultation du projet par les Personne Publiques Associées, les personnes publiques et les 31 communes de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées.**

Le projet arrêté est transmis aux Personnes Publiques Associées (services de l'État, organismes consulaires, conseil départemental), aux personnes publiques (communes et communautés de communes limitrophes à l'agglomération Pau Béarn Pyrénées) et aux 31 communes de l'Agglomération. Pour ces dernières, chaque conseil municipal est invité à donner un avis sur le projet PLUi arrêté.

Ces trois entités ont trois mois pour donner leurs avis et réserves sur ce projet.

- **Septembre 2019 : l'enquête publique**

Le projet arrêté, joint des avis des Personnes Publiques Associées, est ensuite soumis à une enquête publique. Cette dernière consultation du public dure 30 jours. Les habitants peuvent alors faire part de leurs observations et remarques sur le projet PLUi à une commission d'enquête.

Le détail des lieux, dates et horaires des permanences sera communiqué d'ici l'été 2019.

- **Novembre à décembre 2019 : intégration des avis**

Une fois les Personnes Publiques Associées et le public consultés, le projet arrêté du PLUi est modifié une dernière fois pour tenir compte des remarques retenues. L'approbation définitive du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en Conseil communautaire est prévue en **décembre 2019**, pour une mise en œuvre en janvier 2020.

Consulter la vidéo et les pièces du dossier PLUi : <https://www.pau.fr/article/plan-local-durbanisme-intercommunal---le-projet-arrete-par-le-conseil-communautaire-le-28-mars-2019--video>

3 CME : Fleurissement du village et pique-nique

La météo était au rendez-vous du traditionnel projet du Conseil Municipal des Enfants (CME) de l'école d'Uzein : le fleurissement du centre bourg. Encadrés de Christian VIGNAU et de Stéphanie, une maman, Charline, Clara, Delphine, Emma, Samuel et Titouan ont écouté les conseils des adultes pour agrémenter de fleurs les jardinières devant l'épicerie, à l'affichage de la mairie, à l'entrée de la maison pour tous et devant l'école.



Le dernier projet de l'année

scolaire est l'organisation de la troisième édition du pique-nique au bois du Lanot le samedi 8 juin à 11h30, avec cette année un jeu de piste concocté par les élus et membres. Les enfants ont affiché cette publicité dans les commerces du village et sur les panneaux d'affichage des bâtiments communaux. Les efforts ont été récompensés par un goûter à la mairie. Merci à tous.

À noter que les prochaines élections du CME auront lieu à la mairie d'Uzein fin juin.

4 Élections Européennes du 26 mai 2019 Merci aux votants non élus qui ont tenu durant quelques heures le bureau de vote en compagnie des élus. Ci-contre les résultats des élections.

Prochaines élections le 22 mars 2020 pour le premier tour des municipales.

Candidats / Résultats (%)	Uzein	Département 64	Nationaux
Loiseau LREM	24,4	25,2	22
Bardella RN	23,5	16,9	23,3
Jadot EELV	11,8	15,5	13,5
Glucksmann	8,5	8,8	6,2
Bellamy	6,7	8,1	8,5
Aubry	4,6	6,2	6,3
Dupond Aignan	5,1	2,9	3,5
Autres	10,8	12,4	13,4
ABSTENTIONS	43,2	45,2	49,9

Retrouvez ce bulletin en version numérique sur le site dès le premier mercredi du mois ainsi que d'autres articles.

Informations des associations

1 Foyer Rural d'Uzein - SECTION BABY SPORT : Cycle d'initiation de 6 à 7 séances entre deux périodes de vacances scolaires avec des jeux enfants/parents sur la dernière séance de chaque cycle.

Objectifs : - Développement de l'enfant (psychomotricité, autonomie, découverte du corps...)

- Épanouissement de l'enfant par le jeu et la découverte des activités physiques et sportives

- Développement de la citoyenneté (respect des règles, vie en groupe...)

Les activités physiques et sportives seront proposées sous forme d'ateliers ludiques :

Baby Basket, Baby Handball, Baby Judo, Baby Gym, Mini Tennis, Mini Athlétisme, Jeux Collectifs,

Jeux d'éveil, Jeux d'orientation ...

Enfant de 3 à 6 ans : - Lundi de 17h30 à 18h15 : groupe 1 3/4 ans

- Lundi de 18h20 à 19h05 : groupe 2 5/6 ans

Lieu : Salle Polyvalente d'Uzein

Reprise : lundi 9 Septembre 2019

Places par groupe limitées ! Pas de cours pendant les vacances scolaires !

Activité encadrée par Thomas LALANNE, Educateur Sportif diplômé STAPS et BPJEPS " Activités Physiques pour Tous "

2 Association "Cantar per Cantar" : Le groupe de chants "Cantar per Cantar" organise son 3^{ème} marché des producteurs.

Celui-ci aura lieu le samedi 7 septembre prochain à partir de 19h à la salle polyvalente du village.

Plusieurs producteurs locaux seront présents pour vous faire déguster divers produits de qualité confectionnés avec soin.

Une ambiance musicale vous sera également proposée, alors ne manquez pas ce rendez-vous festif et venez nombreux partager ce moment convivial avec nous.



3 Centre de Loisirs « Le Petit Prince »

En pièce jointe, le programme dépaysant du centre de loisirs pour cet été !



Le Petit Prince
Accueil de Loisirs

**Chaque équipe est :**

- composée de 5 concurrents, dont obligatoirement 2 féminines ou 2 moins de 15 ans (la participation des enfants de moins de 8 ans est déconseillée dans une équipe d'adultes).
- présente sur le site toute la journée, doit fournir 1 ou 2 arbitres impartiaux durant un créneau horaire dans la journée (2 heures l'an passé), pendant que les autres partenaires feront une pause.
- Invitée à s'acquitter d'une inscription modeste de **10 €**. **Chaque équipe devra porter un signe distinctif à son goût.**
- Sollicitée pour faire plusieurs sports « tranquilles » + un quizz
- Obligée de venir avec sa bonne humeur, dans un but convivial et festif avant tout (possibilité de se déguiser).

A ce jour, 10 équipes inscrites (16 au maximum).

Auberge espagnole le midi + Grillades et buvette organisée par les Gravassers le soir, 5 € adultes/enfants.

Possibilité de manger le soir même sans être acteur lors de la journée. Cette manifestation se déroulera au bois du Lanot avec feu de la "St Jean".

La retransmission de la finale du championnat de France de rugby est envisagée !

Inscriptions auprès de L. VERDIER 06.88.43.03.52 ou P.CASTET : 07.85.19.63.33

NOM de l'équipe : **Nbre de repas pour le soir :**

Nom de l'adulte référent (surtout si équipe enfant) :

Téléphone du responsable ou référent :

NOMS Prénoms (souligner les 2 arbitres)	Né le :

Coupon à remettre dans la boîte aux lettres des Gravassers.

Samedi 16 novembre 2019 à 18h30 : Concert de NADAU, à 21h, restauration et buvette sur place

- Fêtes des Pères, Anniversaires, n'hésitez pas à offrir des places du concert !!

- Réservations : gravassers@gmail.com ou C. DARRACQ 06.21.60.83.70 ou P.CASTET : 07.85.19.63.33

- Vente de billets, tout au long de l'année, au Restaurant El Olivar à Uzein